



UN ACCOMPAGNEMENT ET DES AIDES FINANCIÈRES POUR RÉNOVER UN LOGEMENT

CONTENUS POUR LES BULLETINS MUNICIPAUX

La Communauté de communes a placé l'habitat pour tous au cœur de son projet. Pour aider l'ensemble de ses habitants à se loger dans les meilleures conditions, le dispositif GTM Rénov' les accompagne dans leurs projets de rénovation grâce à des conseils techniques neutres et gratuits et des financements dédiés.

- **GTM Rénov', à quoi ça sert ?**

GTM Rénov' est un service d'information et de conseil piloté par Granville Terre et Mer et animé par deux organismes spécialisés dans la rénovation de l'habitat. Il a pour objectif d'améliorer la qualité et le confort des logements privés, favoriser leur renouvellement sur le territoire et développer une offre qui répond aux besoins des habitants.

Grâce à des conseils techniques, un accompagnement dans les démarches administratives et une connaissance exhaustive des dispositifs d'aides financières, les habitants peuvent se lancer sereinement dans leur projet de travaux.

- **Pour quels types de travaux ?**

- l'**adaptation** du logement à un handicap ou pour prévenir la perte d'autonomie
- l'amélioration de sa **performance énergétique**
- sa réhabilitation pour mise en **sécurité/salubrité** et sa rénovation globale s'il est dégradé

- **Pour qui ?**

- les propriétaires occupants d'une résidence principale
- les propriétaires bailleurs pour améliorer leur logement locatif
- les locataires souhaitant financer des travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap dans leur logement
- les copropriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation dans les parties communes

- **Qui est éligible ?**

Il existe un **panel important d'aides financières** pour la rénovation du logement. Les critères d'éligibilité diffèrent selon l'état initial du logement, le projet de travaux et les ressources de l'habitant.

Pour connaître son éligibilité, l'habitant doit contacter GTM Rénov', le service d'info et de conseil que GTM a confié à la coopérative **Les 7 vents** pour faciliter ses démarches de rénovation et l'aider à s'y retrouver dans la jungle des aides existantes.

Il répondra à toutes ses questions, l'orientera le cas échéant vers le bon interlocuteur et pourra lui apporter une assistance technique et administrative gratuite, neutre, indépendante et professionnelle.

- Une plateforme, deux organismes

En fonction de son projet de travaux et de ses ressources, l'habitant sera orienté vers **les 7 vents ou SOLiHA**, les deux organismes choisis par GTM pour l'accompagner tout au long de ses démarches.

Lors de permanences physiques, téléphoniques ou de réunions publiques, ils le guideront dans le choix des travaux, pourront établir un diagnostic technique de son logement, l'informeront sur les subventions existantes et l'aideront au montage de ses demandes de financement, jusqu'au paiement des aides.

Les habitants qui souhaitent **adapter leur logement**, les **propriétaires bailleurs** et les **copropriétaires** peuvent **contacter directement SOLiHA** pour être conseillés et accompagnés dans leur projet.

À savoir : Les travaux ne doivent pas débiter **avant la dépose de toutes les demandes** de financement. Les subventions seront reversées au bénéficiaire **à la fin des travaux**, après la dépose de ses demandes de paiement.



Contacts et permanences (uniquement sur RDV)

- **GTM Rénov'** : Les 7 Vents - 02 33 19 00 10 - info-energie@7vents.fr
 - Bréhal – pôle de proximité [14, rue de la Gare] : le 1^{er} mercredi du mois de 14 h à 17 h
 - La Haye-Pesnel – pôle de proximité [59, rue de la Libération] : le 2^e vendredi du mois de 9 h à 12 h
 - Granville – siège de GTM [197, av. des Vendéens] : le 4^e mardi du mois de 9 h à 17 h
- Calendrier des permanences disponible sur granville-terre-mer.fr [rubrique Habitat]

- SOLiHA : 02 31 86 70 50 – contact@solihanormandie.fr
- Granville – siège de GTM [197, av. des Vendéens] : le 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 13 h
- Bréhal – pôle de proximité [59, rue de la Libération] : le 2^e mardi du mois de 9 h à 13 h
- Saint-Pair-sur-Mer – hôtel d’entreprises [295, rue de Jersey] : le 3^e mercredi du mois de 13 h à 17 h
- La Haye-Pesnel – pôle de proximité [59, rue de la Libération] : le 4^e vendredi du mois de 12 h 30 à 16 h 30

- Service Habitat de GTM : 02 33 69 20 68 – service.habitat@granville-terre-mer.fr

UNE AIDE POUR ACCÉDER A LA PROPRIÉTÉ

Permettre aux ménages modestes un meilleur accès à la propriété est un des objectifs du Programme Local de l’Habitat de Granville Terre & Mer. Ainsi, l’intercommunalité aide les particuliers primo-accédants.

Cette prime accession-rénovation dans l’ancien d’un montant de 5 000 € est soumise à plusieurs conditions :

- **Sont bénéficiaires** les primo-accédants (pour au moins un membre du ménage) ayant des conditions de ressources du Prêt Social Location-Accession (PSLA) sur le dernier revenu fiscal de référence connu.
- **Le logement doit avoir été** construit depuis plus de 15 ans et présenter une étiquette énergétique D minimum, sans quoi des travaux de rénovation énergétique seront obligatoires.
- **Une clause anti-spéculative** devra être inscrite dans l’acte de propriété et le ménage bénéficiaire devra s’engager à occuper le logement à titre de résidence principale pour une durée de six ans.
- **En cas de travaux de rénovation énergétique**, le logement devra justifier d’une étiquette D minimum après travaux, avec un suivi des 7 vents ou de SOLiHA, les opérateurs choisis par GTM. Le ménage sera accompagné gratuitement dans ses démarches de demandes de financement pour toutes les aides à la rénovation existantes [Ma Prime Rénov’, aides directes de la Région Normandie, du Département de la Manche, de Granville Terre et Mer...].
- Le logement à rénover pourra faire l’objet d’un **changement de destination**, sous réserve d’une autorisation d’urbanisme, et les travaux pourront être réalisés en auto-réhabilitation, avec un accompagnement obligatoire par l’opérateur choisi par GTM.

⚠ Attention au délai !

Pour être recevable, toute demande d’aide doit être déposée **entre la signature du compromis de vente et celle d’acquisition du bien.**

> Règlement des aides et formulaires disponibles sur granville-terre-mer.fr [rubrique habitat/urbanisme > Habitat > PLH 2022-2027]

> Contact du service Habitat : 02.33.69.20.68 – service.habitat@granville-terre-mer.fr